

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, les ordonnances suivantes :

B-3, o. 065, **C-4.1**, o. 150, **O-0.1**, o 079 et **P-1**, o.051 relatives à la tenue de promotions commerciales pour l'été 2018,

B-3, o. 066, **C-4.1**, o. 151, et **O-0.1**, o 080 relatives à la tenue de promotions commerciales sur l'avenue Duluth,

O-0.1, o 081 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir du côté est de la rue Saint-Denis entre les rues Marie-Anne Est et Rachel Est,

O-0.1, o 082 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 1600 de l'avenue Laurier Est,

C-4.1, o. 152 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'intersection de la rue Chambord dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,

C-4.1, o. 153 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Latreille à l'intersection des rues Marquette, Fabre et Garnier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 13 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx